



Nom commercial: Acid citricum anhydr/Antistress

Numéro de la matière: 060146

Version: 3 / CH

Date de révision: 09.10.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 09.10.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Acid citricum anhydr/Antistress

N° d'article 06014600

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Aliment, additif pour aliments, Réactif pour analyses, pharmacie, Antioxydant, substances actives pour produits cosmétiques, Conservateur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9101 Herisau
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne
responsable pour
cette FDS sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)
Eye Irrit. 2 H319

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***



Mention d'avertissement ***

Attention

Mentions de danger ***

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280.1 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P264.1 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.



Nom commercial: Acid citricum anhydr/Antistress

Numéro de la matiere: 060146

Version: 3 / CH

Date de révision: 09.10.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 09.10.12

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger

Irritant

Phrase(s) de risque

36 Irritant pour les yeux.

Phrase(s) S

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

3. Composition/informations sur les composants *****Composants dangereux *******citric acid**

No. CAS 77-92-9

No. EINECS 201-069-1

Concentration >= 50 %

Classification Xi

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie



Nom commercial: Acid citricum anhydr/Antistress

Numéro de la matière: 060146

Version: 3 / CH

Date de révision: 09.10.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 09.10.12

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible. En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. écartez personnes sans défense. Veiller à assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les poussières. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants. Éliminer les résidus par rinçage à l'eau tiède. Neutraliser

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Éviter la formation de poussières. Éviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas utiliser de récipients métalliques.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants. Ne pas stocker en commun avec: Alcalines, solvants

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition



Nom commercial: Acid citricum anhydr/Antistress

Numéro de la matière: 060146

Version: 3 / CH

Date de révision: 09.10.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 09.10.12

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les aérosols. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire - Note

Masque anti-poussières

Protection des mains

Gants de protection

Matériau approprié butylique caoutchouc - Butyl

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	solide		
Couleur	blanc		
Odeur	caractéristique		
pH			
Valeur	1.2	à	1.5
Point de fusion			
Valeur	153		°C
Point d'ébullition			
Remarque	Non déterminé		
Point d'éclair			
Remarque	Non applicable		
Inflammabilité			
Ne s'enflamme pas			
Limites des explosibilité			
Remarque	Non applicable		
Pression de vapeur			
Remarque	Non applicable		
Densité			
Valeur	1.665		g/cm ³
Hydrosolubilité			
Remarque	soluble		
Décomposition thermique			
Valeur	> 170		°C
Temps d'écoulement			
Remarque	Non applicable		

9.2. Autres informations



Nom commercial: Acid citricum anhydr/Antistress

Numéro de la matière: 060146

Version: 3 / CH

Date de révision: 09.10.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 09.10.12

Autres données

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

10. Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Chaleur. Flammes. Etincelles

Décomposition thermique

Valeur > 170 °C

10.5. Matières incompatibles

Les métaux alcalins, Agents d'oxydation, Bases, Réagit violemment au contact de: Les métaux alcalins, Agents d'oxydation, Réactions avec les agents réducteurs. Danger de coup de poussière

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Espèces	souris		
DL 50		5040	mg/kg
Espèces	rat		
DL 50		3000	mg/kg

corrosion cutanée/irritation cutanée;

Remarque	le produit est irritant pour les muqueuses.
Remarque	Irritant pour la peau.

lésions oculaires graves/irritation oculaire;

évaluation irritant

12. Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

CL50	440	à	760	mg/l
Durée d'exposition	96	h		
Remarque	Très toxique pour les poissons.			

Toxicité pour les daphnies

Espèces	Daphnia		
CE50	env.	120	mg/l
Durée d'exposition		72	h

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

Valeur	98	%
Durée de l'essai	24	h
évaluation	Facilement biodégradable	

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Produit menace faiblement l'eau. Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité



Nom commercial: Acid citricum anhydr/Antistress

Numéro de la matière: 060146

Version: 3 / CH

Date de révision: 09.10.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 09.10.12

dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Nocif pour organismes aquatique.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport ***

Transport terrestre ADR/RID

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee ***

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

14.5. Dangers pour l'environnement

no

Transport aérien ***

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

15. Informations réglementaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

For this substance a chemical safety assessment has not been carried out.

16. Autres informations

Hazard statements listed in chapter 3

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.